Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **BDET** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2015-617** **21/07/2015**

Date de mise en application : 01/09/2015
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Modalités et mise en œuvre des épreuves générales et professionnelles pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation présentant l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole de la spécialité "métiers de l'agriculture"

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Hauts commissariat s de la république des COM Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : Modalités et mise en œuvre des épreuves générales et professionnelles pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation présentant l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole de la spécialité "métiers de l'agriculture"

Textes de référence :Arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "métiers de l'agriculture" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance

INTRODUCTION

La présente note de service apporte des précisions pour la mise en œuvre des épreuves générales E1, E2, E3 et des épreuves professionnelles E4, E5, E6, E7 pour la délivrance du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « **Métiers de l'agriculture** » pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation (CCF).

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve E4.1 est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres épreuves sont en CCF.

Les CCF qui permettent de vérifier les capacités générales et professionnelles proposées aux apprentis peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des enseignants ou des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Les dispositions de la présente note s'appliquent à compter de la rentrée scolaire 2015, pour la session d'examen 2017 et les suivantes.

ANNEXE : 1
Grille critériée nationale (E4.1)

1. CAPACITES GENERALES ET PROFESSIONNELLES DU CAP AGRICOLE SPECIALITE « METIERS DE L'AGRICULTURE »

1.1. Liste des capacités générales du référentiel de certification du CAP agricole

Les capacités générales sont identiques pour toutes les spécialités rénovées du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture.

CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

1.2. Liste des capacités professionnelles du référentiel de certification du CAP agricole spécialité « métiers de l'agriculture »

Support 1 Ruminants	**CP4 – Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage** CP4.1 Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux CP4.2 Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation **CP5 – Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage** CP5.1 Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage CP5.2 Mettre en œuvre le pâturage **CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments** CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
Support 1 Porcs ou aviculture	**CP4 – Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage** CP4.1 Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux CP4.2 Effectuer le suivi des animaux **CP5 – Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage** CP5.1 Alimenter les animaux CP5.2 Effectuer des travaux liés aux surfaces associées à l'élevage **CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments** CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

Support 1 Arboriculture Support 1 Horticulture Support 1 Viticulture	**CP4 – Réaliser des travaux sur les végétaux** CP4.1 Réaliser des observations et interventions sur le végétal CP4.2 Réaliser des travaux de mise en place des végétaux **CP5 – Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement** CP5.1 Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de production CP5.2 Effectuer des travaux de récolte, de conservation* et de conditionnement* **CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments** CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation * *concerne exclusivement l'arboriculture et l'horticulture*
Support 1 Grandes cultures	**CP4 – Réaliser des travaux mécanisés des cultures** CP4.1 Réaliser des travaux du sol et le semis CP4.2 Réaliser des travaux de récolte **CP5 – Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols** CP5.1 Appliquer en sécurité des produits phytopharmaceutiques CP5.2 Utiliser des techniques alternatives d'entretien des cultures **CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments** CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
Support 2	**CP 7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux**

2. TABLEAU DES EPREUVES GENERALES ET PROFESSIONNELLES POUR LES CANDIDATS EN CCF

2.1. Épreuves générales

Épreuve générale E1

Capacité CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	**Epreuves**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E1		**2**	**MG1**
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique	E1.1	CCF	1	ESC et HG
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1.2	CCF	1	Maths et SESG

La capacité CG1.2 est également évaluée par le Brevet Informatique et Internet (B2i) collège pour les apprenants qui ne l'ont pas obtenu en fin de troisième.

Épreuve générale E2

Capacité CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	**Epreuves**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E2		**2**	**MG2**
CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle	E2.1	CCF	1	Lettres
CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2.2	CCF	1	EPS et Biologie

Épreuve générale E3

CG3 : Interagir avec son environnement social	Epreuves	Modalité	Coeff	Module
	E3		2	MG3 et MP1
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication	E3.1	CCF	1	LV Lettres
CG3.2 – S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3.2	CCF	1	SESG

2.2. Tableau des épreuves professionnelles

Épreuve professionnelle E4

Epreuve E4 production animale support 1 ruminants

CP4 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage	Epreuves	Modalité	Coeff	Module
	E4		6	MP32
CP4.1 - Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux	E4.1	EPT	4	STP
CP4.2 - Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation	E4.2	CCF	2	

OU

Epreuve E4 production animale support 1 porcs ou aviculture

CP4 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage	Epreuves	Modalité	Coeff	Module
	E4		6	MP31
CP4.1 - Réaliser des interventions et soins courants sur les animaux	E4.1	EPT	4	STP
CP4.2 - Effectuer le suivi des animaux	E4.2	CCF	2	

OU

Epreuve E4 production végétale
support 1 arboriculture / support 1 horticulture /support 1 viticulture

CP4: Réaliser des travaux sur les végétaux	Epreuves	Modalité	Coeff	Module
	E4		6	MP33 ou MP35 ou MP36
CP4.1 - Réaliser des observations et interventions sur le végétal	E4.1	EPT	4	STP
CP4.2 - Réaliser des travaux de mise en place des végétaux	E4.2	CCF	2	

OU

Epreuve E4 production végétale support 1 grandes cultures

CP4: Réaliser des travaux mécanisés des cultures	Epreuves	Modalité	Coeff	Module
	E4		6	MP34
CP4.1 - Réaliser des travaux du sol et le semis	E4.1	EPT	4	STP
CP4.2 - Réaliser des travaux de récolte	E4.2	CCF	2	

Épreuve professionnelle E5

Epreuve E5 production animale support 1 ruminants

CP5 : Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage	**Epreuves**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E5		**2**	**MP32**
CP5.1 - Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage	E5.1	CCF	1,5	STP
CP5.2 - Mettre en œuvre le pâturage	E5.2	CCF	0,5	

OU

Epreuve E5 production animale support 1 porcs ou aviculture

CP5 : Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage	**Epreuves**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E5		**2**	**MP31**
CP5.1 - Alimenter les animaux	E5.1	CCF	1,5	STP
CP5.2 - Effectuer des travaux liés aux surfaces associées à l'élevage	E5.2	CCF	0,5	

OU

Epreuve E5 production végétale
support 1 arboriculture / support 1 horticulture /support 1 viticulture

CP5 : Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement	**Epreuves**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E5		**2**	**MP33 ou MP35 ou MP36**
CP5.1 - Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de production	E5.1	CCF	1	STP
CP5.2 - Effectuer des travaux de récolte, de conservation* et de conditionnement*	E5.2	CCF	1	

***concerne exclusivement l'arboriculture et l'horticulture**

OU

Epreuve E5 production végétale support 1 grandes cultures

CP5 : Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols	**Epreuves**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E5		**2**	**MP34**
CP5.1 - Appliquer en sécurité des produits phytopharmaceutiques	E5.1	CCF	1	STP
CP5.2 - Utiliser des techniques alternatives d'entretien des cultures	E5.2	CCF	1	

Épreuve professionnelle E6

Epreuve E6 tout support 1

CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments	**Epreuves**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E6		**3**	**MP2**
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments	E6.1	CCF	2	STE
CP6.2 - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	E6.2	CCF	1	

Épreuve professionnelle E7

Epreuve E7 support 2

CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Epreuve	Modalité	Coeff	Module
	E7		3	MIP
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux		CCF	3	STP

3. DEFINITION DES EPREUVES GENERALES ET PROFESSIONNELLES

3.1. Définition des épreuves générales

Les 6 CCF des épreuves générales valident les capacités : CG1.1, CG1.2, CG2.1, CG2.2, CG3.1, CG3.2. Ils sont organisés sur les 2 années de formation en fonction de la progression pédagogique. Les évaluations prennent la forme, selon le cas, d'un oral, d'un écrit et/ou d'une pratique.

Elles se déroulent dans l'établissement de formation et sont organisées par les enseignants / formateurs.

Elles s'appuient sur des grilles critériées produites par les enseignants / formateurs.

- **Épreuve générale E1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux »**

L'épreuve E1 valide la capacité CG1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ».
Elle se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes en CCF : CCF1 (E1.1) et CCF2 (E1.2).

CCF1 correspondant à l'épreuve E1.1

Épreuve :	E1.1
Capacité évaluée :	CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF est organisé et évalué conjointement par les enseignants d'Histoire Géographie et les enseignants d'Éducation socioculturelle.

Le CCF se construit à partir d'une thématique ou sujet permettant au candidat de mobiliser des méthodes et connaissances acquises au cours du cycle de formation afin d'attester, à partir de repères historiques, géographiques, civiques et culturels :

- de l'exercice de la citoyenneté ;

- de choix individuels ayant contribué à l'implication dans l'espace social ;

- de la compréhension de son environnement social et culturel.

Le CCF peut prendre appui sur des supports variés (documents fournis en amont de l'épreuve ou production réalisée par les candidats au cours de l'année) et comporter, pour partie, une note de groupe qui ne pourra être supérieure à 50% de la note totale.

Une grille d'évaluation construite par les enseignants sera fournie aux candidats en amont de l'épreuve.

La durée de l'épreuve est de 30 minutes maximum (sans éventuelle préparation).

CCF2 correspondant à l'épreuve E1.2

Épreuve :	E1.2
Capacité évaluée :	CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Ecrit
Coefficient :	1
Période de réalisation :	
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF est organisé et évalué conjointement par les enseignants de Mathématiques, de Technologies de l'informatique et du multimédia et de Sciences économiques, sociales et de gestion sous la responsabilité de l'enseignant de Mathématiques.

Le CCF se compose de 3 parties liées à une même thématique qui permet d'appréhender un fait social de la vie courante.

Dans un premier temps, on identifie les éléments socio-économiques de ce fait social à partir d'un document support réel.

Dans un deuxième temps, on pose un questionnement et on utilise les outils mathématiques utiles à la résolution de celui-ci. L'utilisation des TICE* peut venir en appui si la situation d'évaluation proposée le nécessite de façon pertinente mais cela ne revêt en aucun cas un caractère obligatoire.

Dans un troisième temps, on amène le candidat à prendre une position personnelle et argumentée simple pour proposer une autre solution qualitative.

La durée de l'épreuve est d'au moins 1 h et au maximum de 1 h 30.

**Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement*

- **Épreuve générale E2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle »**

L'épreuve E2 valide la capacité CG2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle ». Elle se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes en CCF : CCF3 (E2.1) et CCF4 (E2.2).

CCF3 correspondant à l'épreuve E2.1

Épreuve :	E2.1
Capacité évaluée :	CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Oral individuel ayant pour support une production écrite individuelle
Coefficient :	1
Période de réalisation :	1er semestre de la 2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

La première année doit permettre aux élèves de conduire, seuls ou en groupe, deux projets d'écriture sur une certaine durée, de nature différente. Ces projets d'écriture qui peuvent être spécifiques à l'enseignement des lettres ou intégrés dans des projets pluridisciplinaires plus larges permettent aux élèves de s'initier à des formes différentes pour choisir la forme de leur production finale. Le CCF se compose de 2 parties.

Partie 1- L'apprenant réalise une production écrite individuelle ou collective sur un thème qu'il choisit en accord avec l'enseignant. Le type de production à réaliser peut être est très varié

mais doit contenir obligatoirement une composante rédigée. Il peut s'agir d'un récit long d'expériences, de panneaux d'exposition, d'un dossier de présentation, d'un sketch ou d'une petite pièce de théâtre, d'un article de journal, d'un reportage, d'un blog, etc ...

La production écrite individuelle ou collective est évaluée sur 10 points au 1er semestre de la 2nde année de formation.

Partie 2- Un oral individuel portant sur la production écrite est organisé par l'enseignant de lettres et un enseignant d'une autre discipline. Il est évalué sur 10 points. Il permet à l'apprenant de présenter le projet, d'expliciter la démarche et de présenter et analyser la production.

La durée de l'épreuve est de 20 minutes au maximum. La moitié du temps est consacrée à l'exposé oral, l'autre moitié aux échanges avec le ou les enseignants.

CCF4 correspondant à l'épreuve E2.2

Épreuve :	E2.2
Capacité évaluée :	CG2.2 – Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Pratique et oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	Au cours du 2ème trimestre de la 2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF est constitué d'**une seule épreuve pratique et orale** qui consiste en la pratique d'une APSA* telle qu'elle est définie dans les fiches certificatives de niveau 3 d'EPS** suivie d'un oral d'une durée de 15 minutes maximum.

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable de mettre en relation sa pratique des APSA* avec des connaissances en biologie.

Le CCF est organisé et évalué conjointement par les enseignants d'éducation physique et sportive et de biologie-écologie qui devront concevoir et mettre en œuvre des outils d'évaluation communs. La présence des deux enseignants sur la totalité de l'épreuve est indispensable.

Le candidat a le choix entre au moins deux APSA* pour la partie pratique du CCF.

La partie orale du CCF s'appuie sur des questions relatives à un thème identifié en biologie-écologie parmi ceux listés ci-après, en lien avec l'observation de la pratique de l'élève (partie pratique) :

Prévention : adaptation à l'effort, fréquence cardiaque, rythme respiratoire ...

Fonctionnement : appareils musculo squelettique et cardio respiratoire

Energie : alimentation adaptée

Lors de cette épreuve, les outils utilisant les technologies du numérique ont toute leur place.

La note du CCF, en points entiers, est constituée pour 2/3 par la note obtenue à la pratique et pour 1/3 par la note obtenue à l'oral.

* *Activités physiques, sportives et artistiques*

** *Éducation physique et sportive*

- **Épreuve générale E3 « Interagir avec son environnement social »**

L'épreuve E3 valide la capacité CG3 « Interagir avec son environnement social ». Elle se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes en CCF : CCF5 (E3.1) et CCF6 (E3.2).

CCF5 correspondant à l'épreuve E3.1

Épreuve :	E3.1
Capacité évaluée :	CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Oral
Coefficient :	1 (0,5 pour la langue vivante + 0,5 en lettres)
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF se compose de 2 parties.

Partie 1- Elle est organisée et évaluée par un enseignant de langue vivante.

L'expression orale est évaluée en continu et en interaction.

L'épreuve prend la forme d'un jeu de rôles. Il est remis au candidat une fiche rédigée en français décrivant le rôle qu'il doit interpréter et la situation de communication. Pendant un temps bref n'excédant pas 2 minutes, le candidat s'exprime en continu : il présente son personnage, la situation, le lieu...

L'épreuve se poursuit par une interaction avec l'examinateur qui joue également un rôle : client, usager, professionnel...

La durée de l'épreuve est de 10 minutes au maximum.

Partie 2- Elle est évaluée par un enseignant de lettres.

Il est souhaitable que cette évaluation ne fasse pas l'objet d'un oral supplémentaire mais prenne appui sur une autre épreuve, en particulier le CCF6 décrit ci-après.

CCF6 correspondant à l'épreuve E3.2

Épreuve :	E3.2
Capacité évaluée :	CG3.2 – S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Cette épreuve vise à mobiliser les connaissances et méthodes développées dans le module professionnel MP1 du référentiel de formation du CAP agricole qui permet de contextualiser la capacité CG3.2 « S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif » en l'évaluant **dans le cadre de l'entreprise**.

Cette épreuve peut également servir de support à l'évaluation des capacités d'expression orale du candidat.

Durant leur formation, les apprenants préparent un document synthétique constitué de 2 fiches décrivant un emploi réel observé dans une entreprise (de stage, d'apprentissage, ...).

La première fiche présente l'organisation employeuse.

La seconde fiche (qui peut être recto/verso) présente les caractéristiques de l'emploi (se référer à l'objectif 5 du module professionnel MP1 du référentiel de formation du CAP agricole).

Des annexes peuvent étayer ces fiches notamment en ce qui concerne le cadre juridique et légal de l'emploi et les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

Ce document synthétique sert de support à l'évaluation du CCF.

La durée de l'épreuve est de 15 minutes :

- 5 minutes maximum de présentation de l'emploi observé,

- 10 minutes de réponse aux questions des examinateurs.

Les examinateurs sont, à minima, un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un enseignant de lettres si l'expression orale est évaluée. Un enseignant de techniques professionnelles ou un professionnel sera utilement associé à cette évaluation.

Le candidat est amené, durant les échanges, à se positionner quant à son employabilité personnelle dans le poste présenté.

- ***Brevet informatique et Internet (B2i)***

La capacité CG1.2 est également évaluée par le Brevet Informatique et Internet (B2i) collège pour les apprenants qui ne l'ont pas obtenu en fin de troisième.

L'arrêté du 14 juin 2016 (NOR : MENE0601490A) permet le cas échéant de délivrer le B2i Collège aux élèves des lycées professionnels, aux élèves et apprentis des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage gérés par les établissements publics et privés d'enseignement.

Le B2i atteste le niveau de maîtrise des outils multimédias et d'internet des apprenants. Il comporte trois niveaux : école, collège et lycée.

La maîtrise des technologies de l'information et de la communication permettent à l'élève :

d'en faire une utilisation raisonnée

de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés

de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements

d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent leurs utilisations

Le B2i évalue les compétences des élèves dans plusieurs domaines :

travailler dans un environnement numérique évolutif

être responsable

produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques

organiser la recherche d'informations

communiquer, travailler en réseau et collaborer

Les élèves sont évalués par les enseignants dans des situations concrètes. L'acquisition des compétences en informatique et Internet s'effectue et se valide tout au long des 2 années du CAP agricole au lycée pour le niveau 2 (B2i Collège). Tous les enseignants peuvent participer quelle que soit leur discipline, la coordination du processus étant assurée par le professeur chargé des Technologies de l'Informatique et du Multimédia (TIM). Un modèle de feuille de position est téléchargeable sur Éduscol :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/2012/58/5/b2i-NivCollege16.11_233585.pdf

Au lycée, l'attestation est délivrée par le chef d'établissement sur proposition du professeur chargé des Technologies de l'Informatique et du Multimédia (TIM), après consultation de l'équipe pédagogique de la classe.

3.2. Définition des épreuves professionnelles

Les épreuves professionnelles sont constituées d'1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) et de 6 CCF.

Tous les CCF réfèrent aux activités décrites dans le référentiel professionnel.

Ils sont organisés sur les 2 années de formation en fonction du calendrier des travaux et en fonction de la progression pédagogique.

Les CCF sont de nature pratique. Ils prennent la forme de pratique, pratique explicitée, pratique accompagnée d'un oral... La durée de chaque CCF correspond à la durée de la réalisation de l'activité. La période de réalisation est à l'initiative de l'équipe pédagogique.

L'épreuve se déroule sur l'exploitation du lycée ou l'exploitation du maître de stage ou d'apprentissage ou une exploitation partenaire.

Les CCF sont organisés et évalués par les enseignants / formateurs (il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation). L'évaluation s'appuie sur des grilles critériées produites par les enseignants / formateurs.

- **Épreuve professionnelle E 4**

L'épreuve valide la capacité CP4.
Elle est affectée du coefficient 6 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :
- 1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) qui valide la capacité CP4.1
- 1CCF (E4.2) qui valide la capacité CP4.2.

Épreuve ponctuelle terminale correspondant à l'épreuve E 4.1

Épreuve :	E4.1
Capacité évaluée :	CP4.1
Modalité :	**EPT**
Forme de l'épreuve :	Oral d'explicitation de pratiques professionnelles
Coefficient :	4

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 4 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles, en lien avec le référentiel professionnel, réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

Le candidat, qui ne produit pas les 4 fiches, ne peut pas présenter l'épreuve orale.

Le jury tire au sort 1 fiche parmi les 4 proposées. Le candidat expose la situation pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise/l'exploitation pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 15 minutes. Le questionnement doit permettre de vérifier la capacité du candidat à mobiliser des éléments de connaissances et leurs articulations en situation de travail. Il s'agit de vérifier à travers l'oral le raisonnement du candidat autour de ce « qu'il a appris à faire par l'expérience acquise en stage ».

L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale **(annexe 1)**.

La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes (sans préparation).

Les 4 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette ou chemise ou enveloppe.

Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés ; au

verso l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.
Le candidat apporte un deuxième exemplaire des fiches pour qu'il puisse en disposer pendant l'épreuve.
Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques professionnelles
- un professionnel du secteur *

** L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

CCF1 correspondant à l'épreuve E 4.2

Épreuve :	E4.2
Capacité évaluée :	CP4.2
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Pratique explicitée
Coefficient :	2

PA - Ruminants : Le CCF porte sur la réalisation de travaux et la surveillance liées à l'alimentation en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PA - Porcs ou aviculture : Le CCF porte sur le suivi des animaux en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PV – Arboriculture, horticulture, viticulture : Le CCF porte sur la réalisation des travaux de mise en place des végétaux en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PV – Grandes cultures : Le CCF porte sur la réalisation de travaux de récolte en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

L'évaluation est réalisée par au moins un enseignant de STP en charge du module MP3, à partir d'une grille critériée. Un professionnel peut y être associé.

- **Épreuve professionnelle E 5**

L'épreuve valide la capacité CP5.

Elle est affectée du coefficient 2 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :

-1 CCF (E5.1) qui valide la capacité CP5.1
- 1CCF (E5.2) qui valide la capacité CP5.2

CCF2 correspondant à l'épreuve E 5.1

Épreuve :	E5.1
Capacité évaluée :	CP5.1
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Pratique explicitée
Coefficient :	PA - Ruminants ou Porcs ou aviculture : 1,5 PV – Arboriculture, horticulture, viticulture ou Grandes cultures : 1

PA - Ruminants ou PA - Porcs ou aviculture : Le CCF est pluridisciplinaire et porte sur la réalisation de travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel (PA Ruminats CP5.1. ou, sur l'alimentation des animaux (PA-Porcs ou aviculture CP5.1)

PV – Arboriculture, horticulture, viticulture : Le CCF porte sur des opérations techniques en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel. Pour les supports viticulture ou

arboriculture, il porte obligatoirement sur des opérations techniques dont la taille.

PV – Grandes cultures : Le candidat doit réaliser une application, en sécurité, des produits phytopharmaceutiques en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

L'évaluation est réalisée au moins par un enseignant de STP en charge du module, à partir d'une grille critériée. Un professionnel peut y être associé.

CCF3 correspondant à l'épreuve E 5.2

Épreuve :	E5.2
Capacité évaluée :	CP5.2
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Pratique explicitée
Coefficient :	PA - Ruminants ou Porcs ou aviculture : 0,5 PV – Arboriculture, horticulture, viticulture ou Grandes cultures : 1

PA - Ruminants : Le CCF porte sur la mise en œuvre du pâturage en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PA - Porcs ou aviculture : Le CCF porte sur les travaux liés aux surfaces associées en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PV – Arboriculture, horticulture, viticulture : Le CCF porte sur les travaux de récolte pour le support viticulture et sur les récoltes, le conditionnement et la conservation pour les supports arboriculture et horticulture. Il fait référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PV – Grandes cultures : Le CCF porte sur les techniques alternatives d'entretien des cultures et des sols en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel (la situation d'évaluation de pratique professionnelle doit porter sur une intervention réaliste dans l'itinéraire technique et ainsi associer le végétal et le sol).

L'évaluation est réalisée par au moins un enseignant de STP en charge du module, à partir d'une grille critériée. Un professionnel peut y être associé.

- **Épreuve professionnelle E 6**

L'épreuve valide la capacité CP6.

Elle est affectée du coefficient 3 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :

-1 CCF (E6.1) qui valide la capacité CP6.1

- 1CCF (E6.2) qui valide la capacité CP6.2

CCF4 correspondant à l'épreuve E 6.1

Épreuve :	E6.1
Capacité évaluée :	CP6.1
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Pratique
Coefficient :	2

Il s'agit d'une pratique contextualisée, en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

CCF5 correspondant à l'épreuve E 6.2

Épreuve :	E6.2
Capacité évaluée :	CP6.2
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Pratique
Coefficient :	1

Le CCF porte sur la capacité du candidat à effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation des matériels, équipements, installations et bâtiments utilisés dans le cadre des activités correspondant au support du MP3 choisi et en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

- **Épreuve professionnelle E 7**

L'épreuve valide la capacité CP7. Elle est affectée du coefficient 3 et se compose de :

-1 CCF (E7)

CCF6 correspondant à l'épreuve E 7

Épreuve :	E7
Capacité évaluée :	CP7
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	
Coefficient :	2

Cette épreuve est organisée par l'équipe pédagogique.
L'évaluation est réalisée par au moins un enseignant de STP en charge du module, à partir d'une grille critériée. Un professionnel peut y être associé.

Le Sous-Directeur
des politiques de formation et d'éducation

Michel LEVÊQUE

Annexe 1 CAP agricole « Métiers de l'agriculture »: Grille d'évaluation de l'épreuve E4.1 pour les candidats en CCF :
L'épreuve ponctuelle terminale professionnelle E4.1 évalue la capacité intermédiaire CP4.1

Session :	NOM :	PRENOM :

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

Critères	Indicateurs	Evaluation				Note	Observations
		- -	-	+	+ +		
1 **Qualité de la présentation de la situation professionnelle**	- Précision de la description de la situation - Pertinence du choix des outils et du matériel					/4	
2 **Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien**	- Explication et justification des modalités des différentes tâches de l'intervention - Pertinence et chronologie de l'opération - Prise en compte de la sécurité					/10	
3 **Qualité de l'appropriation et de la réactivité**	- Qualité de l'appropriation - Capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - Qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - Adaptation et justification des réponses					/6	
Total						/20	

Appréciation générale du jury :

Date : Signatures :